



**-Département du Calvados**  
**Arrondissement de Bayeux**  
**Canton de Courseulles-sur-Mer**

**Commune d'ASNELLES**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 5 MARS 2026**

**Convocation** : 26/2/2026

**Affichage** : 26/2/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 11 – Votants : 11 – Absents : 4

L'an deux mil vingt-six, le 3 MARS 2026, à 18h, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

**Étaient présents :**

M. Alain SCRIBE,

M. Christian AUBERT, M. Michel BÉDELIN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE (devant quitter la séance à 19h30, elle laisse un pouvoir à M. Jean-Luc RUBELT), Mme Maryse MONNIER, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Daniel NOTREAMI, M. Gérard POUCHAIN, M. Jean-Luc RUBELT, Mme Clairette SOHIER

**Absents :**

M. Sébastien ALIX

M. Michel HALAY

Mme Marion HOTTIN

M. Michel LAQUAY

La séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Alain SCRIBE, maire.

M. Gérard POUCHAIN est élu secrétaire.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2026**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Vente du « Tit-Home » au Camping des Rochers des Parcs
- Règlement intérieur du cimetière
- Devis Bodet pour le coffret des sonneries des cloches et pour un contrat intégral
- Devis achat de carrelage pour le logement de M. Viel appartenant à la commune

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de reconduire la convention d'Occupation Temporaire sur la digue, le long du boulevard de la Mer, pour le container de M. Charly Scheurmann, signée le 12 avril 2025.

La redevance annuelle, payable en une seule fois au mois de décembre, serait d'un montant de 1 600 € indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

M. Charly Scheurmann pourrait exercer son activité toute l'année.

### M. Charly Scheurmann

#### 2026-010 : Autorisation d'Occupation Temporaire sur le domaine public du container de

Le devis pour l'abatage de deux taxus baccata, incluant le dessouchage, le broyage et l'évacuation des résidus, et pour la plantation d'un cupressus sempervirens colonaire, incluant l'ouverture d'une fosse, la fourniture et la mise en place d'un pare-racines, la reprise des terres végétales, s'élève à la somme de 1 667,60 € HT (2 001,12 € TTC).

Le devis est accepté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Le devis pour le dessouchage s'élève à la somme de 2 978,63 € HT (3 574,36 € TTC), comprenant le retrait de la souche à l'aide d'une pelle mécanique, ainsi que la remise en état du terrain (apport de terre végétale pour reprofiler le talus, mise en œuvre d'une toile, plantation des massifs, dépose de la clôture endommagée et repose d'une clôture équivalente).

Le devis est accepté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Monsieur le maire a sollicité l'entreprise OXALYS pour le dessouchage d'un arbre qui a été abattu par la dernière tempête à l'entrée du square Monique Firroud, ainsi que pour l'abatage de deux taxus baccata dans le cimetière et la plantation d'un cupressus sempervirens colonaire.

#### 2026-009 : Délivération sur deux devis OXALIS

Les deux devis sont acceptés à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Taux de base : 10% pour les clauses sociales dans les marchés publics.

Taux de base : 10% pour la végétalisation

Taux de base : 20% pour les aménagements de bourgs

des demandes de subventions :

Monsieur le maire rappelle que M. Ledos, gérant de l'entreprise VRD Services, s'est chargé des opérations de réception. Le devis s'élève à la somme de 7 200,00 € HT (8 640,00 € TTC).

à la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux, assistance aux d'œuvre complète : relevé topographique, études d'avant-projet, études de projet, assistance Monsieur le maire fait ensuite lecture du devis de VRD Services pour sa mission de maîtrise € HT (95 891,94 € TTC).

contacté l'entreprise Matragny TP. Le montant des travaux s'élève à la somme de 79 909,95 Compte tenu de quelques raccords supplémentaires, l'entreprise VRD Services a un plan qu'il commente.

Monsieur le maire fait le point sur les travaux dans le périmètre de la grange à dîme et présente

#### de la Dîme

#### 2026-008 : Délivération sur l'actualisation des travaux de la grange à dîme et de la rue

- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire des « Tourelles »
- Retrait de la gestion locative à l'étude notariale

La durée de cette autorisation serait portée à 3 ans.  
Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, accepte cette Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

### **2026-011 : Droit de place pour les Sablés d'Asnelles**

Monsieur le maire rappelle la mise en place de la tarification du droit de terrasse pour les Sablés d'Asnelles en date du conseil municipal du 27 mars 2025.

Il propose de renouveler l'Autorisation annuelle d'Occupation Temporaire d'une superficie de 60m<sup>2</sup> sur la place Sir Alexander Stanier devant le magasin des Sablés d'Asnelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, fixe ce droit de terrasse à 50 €/ m<sup>2</sup>, soit une somme annuelle de 3 000 € payable en fin d'année.

### **2026-012 : Autorisation d'Occupation Temporaire sur le domaine public pour un distributeur de produits de la mer 24/24h**

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de différer l'examen de cette autorisation car il souhaite rencontrer préalablement le demandeur, M. Ronan Lecot.

Sa demande est acceptée à l'unanimité des votants.

### **2026-013 : Renouvellement de la convention pour l'accueil du manège pendant l'été**

Monsieur le maire rappelle la convention d'occupation du domaine public signée entre la mairie et Madame Virginie Tixier et Monsieur Douglas Renier, exploitants du manège qui est installé depuis de nombreuses années, chaque été, sur la place Maurice Mosnier.

Monsieur le maire propose de reconduire dans les mêmes termes pour quatre ans cette convention à son expiration, à savoir une redevance de 22 € / (vingt-deux euros) par jour travaillé, ainsi qu'une redevance de 200 € (deux cents euros) par mois de présence pour un hébergement au camping municipal.

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité des votants.

### **2026-014 : Convention d'hébergement des sauveteurs SNSM pour la saison**

Monsieur le maire rappelle la convention signée avec STM et la SNSM pour l'hébergement pendant la saison estivale des sauveteurs SNSM, à savoir un hébergement au camping municipal dans deux « Tit-Homes ».

### **2026-15 : Mise en place de l'organisation du bureau de vote**

Monsieur le maire, ayant constaté le très mauvais état du carrelage au rez-de-chaussée du pavillon appartenant à la commune et occupé par M. Thierry Viel, demande au conseil municipal s'il accepte d'acheter les matériaux (carrelages, plinthes, mortier et joints), M. Viel se proposant de réaliser le travail.

### commune

#### 2026-19 : Devis achat de carrelage pour le logement de M. Viel appartenant à la

Monsieur le maire fait état de la réception d'un - nouveau devis de l'entreprise Bodet en date du 2 mars pour une protection tête de ligne, un coffret de sécurité normalisé au clocher, une protection feu armoire, une cablerie de la sacristie au coffret cloche, une certification par un organisme indépendant (incluant main d'œuvre et frais de transport), d'un montant de 3 798,00 € HT (4 557,60 € TTC).  
- autre devis pour un contrat intégral (service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance d'une installation campanaire), d'un montant de 73,90 € HT / mois, soit 88,68 € TTC.  
Les deux devis sont acceptés à l'unanimité des votants.

### contrat intégral

#### 2026-18 : Devis Bodet pour le coffret des sonneries des cloches et pour un

Monsieur le maire demande à Madame Evelyne Lemandé de présenter le règlement intérieur du nouveau cimetière.  
Après lecture et commentaires du règlement intérieur, ce dernier est adopté à l'unanimité des votants.

#### 2026-17 : Règlement intérieur du cimetière

Suite à la vente d'un « Tit-Home » au Camping des Rochers du Parc de Clécy, le Service de gestion comptable de Bayeux demande de ventiler son montant de 5 200 € TTC (4 333,33 € HT + 866,67 € TVA) et de joindre au titre la délibération autorisant la vente de ce bien ou l'arrêté et la facture.  
La demande est acceptée à l'unanimité des votants.

#### 2026-16 : Vente du « Tit-Home » au Camping des Rochers des Parcs

Monsieur le maire présente et commente l'organisation du bureau de vote pour le 15 mars prochain.  
Comme les années précédentes, il y aura quatre tranches horaires : 8h-10h30, 10h30-13h, 13h-15h30, et 15h30-18h.  
Chacune d'elles sera présidée par le maire et des adjoints.  
Les conseillers qui le souhaitent inscrivent leurs noms sur le tableau des permanences, en tant que premiers et seconds assesseurs.  
Ce tableau sera soumis aux colistiers de « Ensemble pour Asnelles » qui souhaiteraient s'inscrire en tant que troisièmes et quatrièmes assesseurs.

Le devis d'un montant de 899,92 € HT (1 079 ,90 TTC) est accepté à l'unanimité des votants.

### **2026-20 : Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire des « Tourelles »**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants le projet des Tourelles, illustré par une photographie, d'aménager rue de la Marine un accès conduisant plus directement au bar. Cet accès sera encadré de deux pots de fleurs.

Les Tourelles verseront au titre d'une Occupation Temporaire du domaine communal la somme d'1 € (un euro).

### **2026-21 : Retrait de la gestion locative à l'étude notariale**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants de retirer à l'étude notariale Bloche-Darras-Pottier la gestion locative de la commune.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Le carnaval des enfants de l'école de Ver-sur-Mer, organisé par l'Association des parents d'élèves, aura lieu dimanche 8 mars dans certaines rues d'Asnelles. Pour la sécurité, le cortège sera accompagné d'élus et empruntera un itinéraire défini. Il partira des Tourelles où il reviendra pour un goûter offert par la commune d'Asnelles et le Comité des Fêtes.
- Suite à la demande de Monsieur Michel Bédelin, deux panneaux « Voie sans issue » vont être installés rue du Front de Mer.
- La commune d'Asnelles va bénéficier d'une aide financière de l'Agence Seine Eau d'un montant de 160 000 € pour le diagnostic permanent et le schéma directeur.

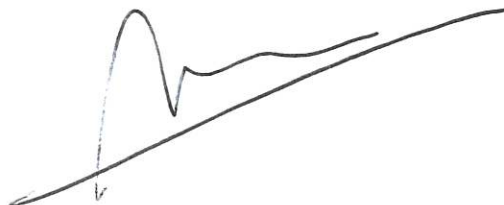
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.**

À Asnelles, le 5 mars 2026

Alain SCRIBE, maire



Gérard Pouchain , secrétaire



Envoyé en préfecture le 11/03/2026


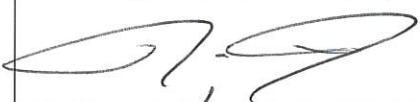

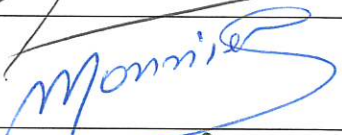

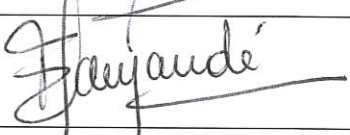
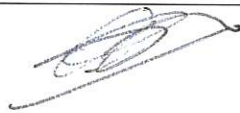

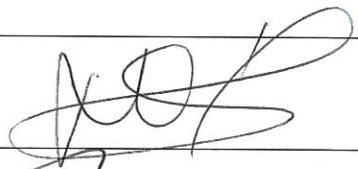

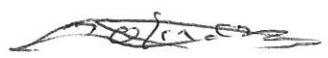
Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le



ID : 014-211400221-20260305-CM05032026-DE

**LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES**

Mme Clairette SOHIER	
M. Jean-Luc RUBELT	
M. Alain SCRIBE	
Mme Maryse MONNIER	
M. Gérard POUCHAIN	
Mme Evelyne LAMANDE	
M. Michel LAQUAY	
M. Christian AUBERT	
M. Michel NOSTRADAMUS	
Mme Marion HOTTIN	
M. Michel BEDELIN	
Mme Aude LELIÈVRE	
M. Daniel NOTRAMI	
M. Philippe HALAY	
M. Sébastien Alix	

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le



ID : 014-211400221-20260305-CM05032026-DE